

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire St-Joseph de Madawaska	Numéro de permis 2024016	Date d'inspection Le 13 septembre 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire St-Joseph de Madawaska		Numéro de téléphone (506) 740-3743	
Adresse 562 chemin Toussaint Saint-Joseph-de-Madawaska NB E7B 2T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers pour les membres du personnel, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des dossiers pour les enfants (15 vérifiés) ainsi que les consentements signés.
La collation a eu lieu dans la cafeteria de l'école et les enfants vont à l'extérieur avant mon départ.
Discussion avec les éducatrices concernant les documents obligatoires et non obligatoires (ex: liste de présence des enfants, annexes pour l'administration des médicaments, les documents que l'on doit retrouver dans le dossier des membres du personnel ainsi que celui des enfants, lignes directrices de la santé publique, version février 2024, les exigences d'affichages, les rapports d'incident mineur et majeur, etc.).

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 septembre 2024

Date

original signé par
Ginette Martin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 septembre 2024

Date